

## MISE A PIED

Aujourd'hui, la « mise à pied » désigne une sanction, une mesure simplement conservatoire ou disciplinaire que l'employeur prend à l'encontre de l'un de ses salariés. Mais, cela a-t-il toujours été le cas ?

Depuis le XVe siècle, la mise à pied était une punition infligée à un cavalier ou à un grenadier qui avait commis une faute. Pour le punir, on le privait de son cheval durant plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Il recevait alors une double humiliation, puisqu'il perdait physiquement de la hauteur et se retrouvait au niveau de la « piétaille » et se voyait confier les tâches les plus ingrates comme le nettoyage des écuries.

Le sens que nous connaissons actuellement est, lui, apparu au XIXe siècle.

